

## LA LPO ET LA LIAISON AUTOROUTIERE A831 FONTENAY LE COMTE - ROCHEFORT

Au vu des informations dont elle dispose, la Ligue pour la Protection des Oiseaux s'oppose au projet de l'A831 pour les raisons suivantes :

- **il n'y a pas de schéma routier cohérent traversant le Marais Poitevin du Nord au sud** ; les projets routiers (La Rochelle – Moreilles par le Pont du Brault, la RN 137 Ste Hermine – Marans – Usseau, la D 938 Fontenay – Marans), sont conçus et réalisés sans une réelle vision globale intégrant une optimisation des options, et en parallèle au projet autoroutier A 831 ;
- leurs impacts seront probablement très négatifs sur la biodiversité du Marais Poitevin, avec notamment de nouvelles pertes de surfaces en prairies naturelles. Ils constitueront une cause de dégradation supplémentaire à cette zone humide remarquable et d'intérêt international ;
- la LPO constate un manque de cohérence des politiques d'aménagement du territoire, de l'agriculture, de la protection des zones humides, de l'eau et des transports, autant de priorités nationales annoncées dont on ne perçoit pas clairement les déclinaisons dans les « pays » traversés.

De manière plus générale, le schéma routier, une fois réalisé, vise à augmenter notablement le trafic routier au détriment du rail, lequel mériterait un véritable plan de développement. Ce schéma contribuera donc à l'augmentation de l'effet de serre dans les années à venir, alors que la France s'est engagée dans la voie d'un développement durable (accord de Kyoto).

A la question prospective qui intéresse la LPO : « *Le Marais Poitevin sera-t-il mieux protégé en 2020 avec le passage de l'A831 ?* », il apparaît clairement qu'en l'absence d'une vision globale de l'aménagement du territoire, la réponse est non.

Rochefort, le 06/11/00